



Conseil de la Ville

Règlement RVCE-2020-20-50 modifiant le Règlement RVCE-2016-16-16 intérieur du comité exécutif

LE COMITÉ EXÉCUTIF DÉCRÈTE CE QUI SUIIT :

1. **Modification de l'article 4 – Désignation de fonctionnaires**

L'article 4 du Règlement RVCE 2016-16-16 intérieur du comité exécutif est modifié par :

- 1° l'insertion, dans le paragraphe b) du premier alinéa, après les mots « au directeur » de « au directeur adjoint du directeur général adjoint – services de proximité, » ;
- 2° le remplacement, dans le paragraphe d) du premier alinéa, de « , du service des biens immobiliers », par « et des biens immobiliers » ;

2. **Modification de l'article 11 – Délégation du pouvoir d'engager un fonctionnaire ou employé**

L'article 11 de ce règlement est modifié par le remplacement, à l'alinéa, de « à un directeur adjoint de cette direction », par « à un directeur adjoint et au chef du service en relations du travail de cette direction »

3. **Modification de l'article 13.1 – Suspension avec ou sans solde**

L'article 13.1 de ce règlement est modifié par l'ajout après les mots « directeur de la gestion du capital humain » de « et en plus, lorsqu'il est en congé, absent suite à une maladie ou à un accident du travail ou en vacances, à un directeur adjoint et au chef du service en relations du travail de cette direction ».

4. **Modification de l'article 14.3 – Demande d'autorisation**

L'article 14.3 de ce règlement est modifié par le remplacement de « au directeur du Génie », par « au directeur du Génie et des biens immobiliers ».

5. **Ajout de l'article 14.6 – Calendrier de conservation, plan de classification et gestion des documents inactifs**

Ce règlement est modifié par l'ajout de l'article 14.6 suivant :

« 14.6 - Calendrier de conservation, plan de classification et gestion des documents inactifs

Le pouvoir d'établir et de tenir à jour le calendrier de conservation et le plan de classification des documents, de même que d'assumer la gestion des documents inactifs est délégué au directeur des Affaires juridiques et du secrétariat corporatif. »

Adopté le 24 août 2020

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 8 SEPTEMBRE 2020